

COMMUNICATION RELATIVE AUX ORIENTATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉVOLUTION DU RÉGIME DE RENTES ET SON FINANCEMENT

Le 22 février dernier, les membres du conseil d'administration de la Fédération des Caisses Desjardins ont analysé la situation financière du Régime de rentes du Mouvement Desjardins, ainsi que le rapport du comité directeur responsable du chantier de réflexion sur le Régime de rentes du Mouvement. À la suite de cette analyse, les membres du conseil ont défini des orientations générales relatives au financement du Régime de rentes et son évolution pour le futur.

Rappelons que les régimes de rentes et spécialement les régimes à prestations déterminées, comme celui du Mouvement Desjardins, subissent depuis la crise financière de la fin de 2008 d'énormes pressions sur le plan de leur financement. Pour cette raison, le conseil d'administration a pris ces dernières années, diverses mesures afin d'améliorer la situation financière du Régime de rentes du Mouvement.

Dès 2009, des actions ont été entreprises par le Comité de retraite du Mouvement Desjardins afin de mieux identifier les risques financiers et de les gérer avec plus d'efficacité. D'autre part, nous avons dû rehausser dès le 1^{er} janvier 2010 les cotisations de l'employeur et des employés afin de combler le déficit financier du Régime comme la Loi nous y oblige. Malgré cela, en raison d'une forte baisse des taux d'intérêt, le régime a continué d'afficher un déficit.

En dépit des assouplissements accordés par la Régie des rentes du Québec, nous avons dû, pour une seconde fois, rehausser le niveau des cotisations le 1^{er} janvier 2012, en plus de contracter une lettre de crédit nécessaire pour équilibrer le niveau d'obligations du régime. Parallèlement à cette mesure, le comité de travail du RRMD, mis sur pied en 2009 et, appuyé par différents experts, a analysé ces derniers mois divers scénarios pour assurer une meilleure gestion du déficit du service passé et pour mieux encadrer l'évolution du Régime de rentes pour le service futur. Ces orientations générales sont les suivantes :

Gestion du déficit pour le service passé

Ces orientations générales visent à améliorer de façon significative les ratios de solvabilité et de provisionnement du Régime pour la gestion du déficit passé d'ici le 31 décembre 2017. Pour y arriver, les actions suivantes devront être prises :

- Maintenir les cotisations actuelles de l'employeur et des employés
- Maintenir les actions déjà entreprises afin d'assurer une bonne gestion du risque lié à l'évolution des taux d'intérêt et à celui de la maturité prévisible du régime (lorsque le nombre de participants retraités devient plus élevé que le nombre de participants actifs)
- Accélérer le financement du déficit existant en remplaçant les lettres de crédit par une injection de capital additionnel par l'employeur. Cette injection serait établie sur une base annuelle jusqu'à concurrence d'un montant cumulé de 1 milliard de dollars

Évolution des prestations pour le service futur

Ces orientations générales viseront à réduire les risques de financement des prestations pour le service futur, incluant la volatilité des cotisations pour l'employeur et les employés. Le nouveau Régime devra permettre d'assurer une meilleure gestion des risques liés à l'inflation et à la longévité. Pour y arriver, le conseil d'administration du Mouvement a donné son aval aux orientations suivantes :

- L'employeur continuera d'offrir et de garantir une rente de retraite à prestations déterminées, incluant les nouveaux employés
- Le Régime continuera d'être financé selon les mêmes paramètres, à savoir une contribution de 35 % des employés et de 65 % de l'employeur sur la base de l'engagement contractuel actuel

- Les prestations acquises pour le service passé seront respectées.
Les modifications affecteront uniquement le service futur à compter du 1^{er} janvier 2013
- La prestation pour le service futur conservera les dispositions suivantes déjà prévues au Régime actuel :
 - une rente qui sera encore basée sur la formule de 2 % du salaire et intégrée à la Régie des Rentes du Québec
 - le maintien de l'âge de retraite à 62 ans sans réduction actuarielle pour une retraite anticipée et l'application des mêmes règles de réduction actuarielle avant l'âge de 62 ans
 - en cas de départ, un employé participant continuera d'avoir droit à un retour garanti de 175 % sur les cotisations qu'il aura versées depuis le 1^{er} janvier 2009
 - le maintien de la flexibilité prévue aux options de rentes à la retraite pour le participant
- Toutefois, il faut réviser certaines dispositions prévues au Régime actuel afin de pouvoir assurer son équilibre financier dans le futur. Parmi les questions qui seront soulevées, on retrouvera notamment l'élimination de l'indexation de la rente après la retraite.
- Constituer une marge de stabilisation à même les cotisations actuelles qui visera à mieux protéger le Régime des risques face au risque de rendement dans le futur.

Au cours des prochaines semaines, nous consulterons divers groupes au sein de Desjardins afin de pouvoir discuter de ces questions et recueillir leurs commentaires et suggestions quant aux modifications potentielles qui pourraient être apportées au Régime actuel le 1^{er} janvier 2013.

À la suite de ces rencontres, des orientations plus spécifiques seront présentées au conseil d'administration en juin 2012. Ces orientations spécifiques seront ensuite présentées à l'ensemble des participants afin de recueillir également leurs commentaires. Ces rencontres débuteront à la mi-août et se termineront en octobre prochain.

Les modifications finales qui seront apportées au Régime à compter du 1^{er} janvier 2013 seront recommandées au conseil d'administration en novembre 2012 et elles seront appliquées dès le 1^{er} janvier 2013.

Des communications seront effectuées aux participants à la suite de la séance du conseil d'administration du Mouvement de novembre prochain. Entre-temps, vous serez tenus informés des résultats et des orientations plus spécifiques qui seront retenues à la suite des consultations qui se tiendront au cours des prochains mois.

Premier vice-président
Capital humain et culture, Mouvement Desjardins

Jacques Dignard

Premier vice-président Finances, Trésorerie et
Chef de la Direction financière du Mouvement Desjardins

Raymond Laurin